

RÈGLEMENT JEU CONCOURS MEETING DE DEAUVILLE BARRIÈRE

Boutique Officielle France Galop

Article 1 : Organisation

FRANCE GALOP, sis au 46 place Abel Gance, 92100 Boulogne Billancourt, France, ("FRANCE GALOP") organise, dans le cadre du Meeting de Deauville Barrière un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Ce concours se déroule le 30 juillet 2020 de 9h à 20h / 4 août 2020 de 9h à 16h / 6 août de 9h à 20h / 11 août de 9h à 16h / 13 août de 9h à 20h / 18 août de 9h à 16h / 20 août de 9h à 20h / 25 août de 9h à 16h / 27 août de 9h à 20h.

Article 2 : Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3: Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques, âgées de dix-huit (18) ans et plus résidant en France Métropolitaine.

Les membres du personnel de FRANCE GALOP, du PMU et du GTHP ne sont pas autorisés à participer au jeu.

Article 4 : Déroulement du jeu

Le jeu concours se présente sous la forme d'un tirage au sort, suite à l'achat d'un produit à la boutique officielle de France Galop sur le site du Meeting de Deauville Barrière.

Pour participer au jeu concours, l'utilisateur devra :

- Se rendre dans la boutique officielle France Galop sur l'hippodrome de Deauville la Touques
- Acheter un produit dans la boutique officielle France Galop
- Remplir le bulletin de participation (nom, prénom, numéro de téléphone et email)
- Être présent à l'heure du tirage au sort (annoncé préalablement par le speaker de la course)

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage et la désignation du gagnant seront effectués par tirage au sort des bulletins de participation par la responsable de la boutique ou par une personne désignée aléatoirement et présente dans le public au moment du tirage.

Article 6: Dotations

Les lauréats du jeu concours pourront gagner chacun :

- Un (1) tapis signé par un jockey d'une valeur unitaire de dix (10) euros
- Un (1) crayon à papier France Galop d'une valeur unitaire de un (1) euros et cinquante (50) centimes

Les lauréats accompagnés d'un enfant se verront également remettre le lot suivant :

- Une (1) peluche d'une valeur unitaire de huit (8) euros.

La valeur des dotations est établie au moment de la rédaction de ce règlement et ne peut pas faire l'objet de contestations quant à son évaluation.

Article 7: Attribution des lots

France Galop remettra le lot à chacun des neuf (9) participants ayant été tirés au sort par la responsable de la boutique ou la personne désignée aléatoirement et présente dans le public au moment du tirage.

Le lot sera remis en direct et tout de suite au fur et à mesure à la personne présente sur place qui s'est inscrite via son bulletin le jour même.

Le lot est d'une valeur totale de onze (11) euros et cinquante (50) centimes.

Lorsque le Lauréat est accompagné d'un enfant, un lot supplémentaire d'une valeur unitaire de huit (8) euros lui sera attribué.

Article 8: Contestation

L'attribution du lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Toute contestation équivaut à un refus définitif du lot par le gagnant.

France Galop se réserve le droit de substituer à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalents.

Article 9: Modification du règlement

France Galop se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le concours, sans préavis, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Consultation du règlement

Ledit règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande soit :

- en envoyant une lettre portant son nom, son prénom et son adresse à :

FRANCE GALOP
Direction de la Communication, du Marketing et du Développement
Service Billetterie / Boutique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne-Billancourt Cedex

(Remboursement du timbre au tarif ordinaire sur simple demande jointe à la demande du règlement) ou en adressant une demande par courriel à laboutique@france-galop.com.

Article 11 : Responsabilité

Ce jeu concours est organisé sous l'autorité de FRANCE GALOP.

Le participant fournit des informations à l'Organisateur.

FRANCE GALOP pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu. France Galop se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

FRANCE GALOP ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La responsabilité de FRANCE GALOP ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Article 12 : Données personnelles

Identité du responsable de traitement
Le responsable de traitement est le suivant :

FRANCE GALOP
46 place Abel Gance
92100 Boulogne Billancourt

FRANCE GALOP s'engage à respecter toutes les obligations résultant de la loi n°78-17 modifiée du 06 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des dispositions françaises et européennes applicable en la matière, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

FRANCE GALOP prend les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité desdites informations qu'elle détient et/ou qu'elle traite.

Pour l'ensemble de ses demandes relatives à l'exercice de ses droits, le Participant s'adresse à FRANCE GALOP via l'adresse « contact-data-protection@france-galop.com » ou en écrivant à l'adresse suivante : FRANCE GALOP – Comité Data Protection - 46, place Abel Gance – 92 655 Boulogne cedex (Hauts de Seine).

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du jeu concours font l'objet des traitements réalisés par FRANCE GALOP.

Données traitées et moyens de traitement :

Les données personnelles du Participant collectées et conservées par FRANCE GALOP sont les données collectées via son inscription au jeu concours.

Lors de son inscription afin de participer au jeu concours, le participant est invité à remplir un formulaire d'inscription.

Les données personnelles du Participant ne seront collectées et conservées que sur inscription du participant au jeu concours. Les données suivantes seront demandées :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Téléphone

Base juridique et finalité du traitement :

La base juridique de ce traitement repose sur l'exécution du présent Règlement.

Le Participant accepte, sans réserve, le présent Règlement dans son intégralité dès son inscription au jeu concours.

Le traitement a les finalités suivantes :

- permettre au Participant de s'inscrire et de participer au jeu-concours ;
- permettre à FRANCE GALOP de déterminer les gagnants du jeu concours ;
- permettre à FRANCE GALOP d'attribuer les lots ;

Lorsque le Participant a consenti à recevoir des newsletters et offres commerciales de la part de FRANCE GALOP, alors la base juridique de ce traitement repose sur son consentement au traitement de ses données personnelles pour cette finalité spécifique. La finalité de ce traitement est donc la suivante : permettre à l'Utilisateur de souscrire à des services spécifiques (newsletter, réception d'offres commerciales) et proposer des services et des produits adaptés aux centres d'intérêts du Participant. Ce consentement peut être retiré à tout moment via le lien hypertexte de désabonnement présent en bas desdites newsletters et offres commerciales.

Durée de conservation

Les données personnelles du Participant sont conservées en Union Européenne, dans un environnement technique sécurisé, pour une durée de trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Participant (demande de documentation, enregistrement sur la base de données clientèle de FRANCE GALOP). A la fin du délai, et en l'absence de contact du Participant, les données sont purgées de toutes les bases actives de FRANCE GALOP.

Droits des individus

Pour en savoir plus sur ses droits, le Participant peut consulter le site web de la CNIL, l'autorité de contrôle du traitement des données à caractère personnel française : <https://www.cnil.fr/>

Le Participant est informé que FRANCE GALOP pourra être amenée à communiquer les données personnelles collectées via l'accès aux services proposés sur le Site aux autorités administratives et judiciaires autorisées pour la recherche et l'identification de l'auteur d'une infraction dans le strict respect des dispositions légales.

Droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement

Le Participant peut à tout moment consulter, modifier ou supprimer les données personnelles fournies et ainsi exercer son droit d'accès, droit de rectification et droit à l'effacement par les moyens présentés au début du présent article.

Droit d'opposition

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut s'opposer aux traitements des données personnelles via son droit d'opposition. Pour ce faire, le Participant doit s'adresser à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. FRANCE GALOP ne traite alors plus les données à caractère personnel du Participant, à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés du Participant, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit à la portabilité

Le Participant peut exercer son droit à la portabilité des données en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. Les données concernées par le droit à la portabilité sont exclusivement les données déclarées activement et consciemment par le Participant, à savoir les données fournies pour la participation au jeu concours, mais aussi les données générées par l'activité du Participant via sa participation au jeu concours.

Droit à la limitation

Le Participant peut exercer son droit à limitation des données en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. FRANCE GALOP ne traite alors plus les données à caractère personnel du Participant et procède à leur conservation pendant le délai de vérification/examen de l'exercice d'un autre droit (accès, opposition...).

Droit de décider du sort de ses données après son décès

Le Participant peut définir des directives relatives au sort de ses données après son décès en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article.

Droit d'introduire une réclamation

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, le Participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, s'il considère que le traitement de données à

caractère personnel le concernant constitue une violation de ses droits. En France, l'autorité de contrôle du traitement des données à caractère personnel est la CNIL.

Article 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Toute réclamation relative à ce jeu devra être portée à la connaissance de FRANCE GALOP obligatoirement par écrit dans un délai de deux (2) mois à compter du démarrage du présent jeu-concours, le cachet de la poste faisant foi.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les tribunaux civils de Nanterre sont seuls compétents pour connaître des contestations pouvant naître à quelque titre que ce soit du présent règlement.

Le seul fait de participer au jeu concours, entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'interdiction de toute réclamation en ce qui concerne l'exploitation publicitaire et/ou promotionnelle qui pourrait être faite par les gagnants bénéficiant des lots cités en objet du règlement.